

Aide-mémoire

Étapes d'une demande d'aide financière individuelle dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

Étapes d'une demande d'aide financière

1. Intérêt de participation

- Transmettre un [courriel d'intérêt](#) comprenant les informations du demandeur au peppsep@environnement.gouv.qc.ca

2. Dépôt d'une demande

- Transmettre les documents suivants au ministère :
 - Formulaire de demande d'aide financière signé
 - [Planification budgétaire et calendrier de réalisation](#) rempli selon les instructions
 - [Résolution municipale](#)

3. Évaluation de la demande

- Évaluation de la demande par le ministère

4. Lettre et convention

- Recevoir la lettre d'octroi
- Signer la convention d'aide financière

Versement de l'aide financière

Premier versement (30 %)

- Versement à la signature de la convention d'aide financière

Deuxième versement (30 %)

- Versement suivant la remise et l'acceptation du rapport d'avancement du plan de protection comprenant :
 - Un descriptif des travaux réalisés précisant, le cas échéant, les problèmes rencontrés
 - Une mise à jour du calendrier de réalisation
 - Un état des dépenses engagées

Troisième versement (40 %)

- Versement suivant la remise et l'acceptation :
 - Du plan de protection incluant minimalement les renseignements demandés à l'annexe 1 du cadre normatif
 - Du bilan financier et des pièces justificatives des dépenses effectuées

Outils

Cadre normatif du programme : www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/peppsep/cadre-normatif.pdf

Guide pour l'élaboration d'un plan de protection : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/guide/guide-elaboration-plan-protection-sources-eau-potable.pdf

Webdiffusion tenue le 31 mai 2022 sur le programme et le guide : www.youtube.com/watch?v=gW7mQT4scTI&feature=youtu.be